

CLUB DE SKI LES AVENIERES-CORBELIN-VEYRINS THUELLIN

MISE A DISPOSITION DU MATERIEL - SAISON 2024/2025



Le Club vous propose à la location du matériel de ski (Skis, chaussures, bâtons) à un tarif attractif. Comme toute location, vous êtes responsable du matériel que le club vous loue. Nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin. Le matériel vous est confié pour toute la saison et vous pouvez donc l'utiliser lors de vos sorties en famille. Lors du retour du matériel, il vous faudra le rendre propre.



L'Astuce du skieur : Au retour de la sortie du samedi, pensez à faire sécher les skis et les chaussures. Le matériel ne s'en portera que mieux et vos enfants aussi !

Le locataire est responsable en cas de perte ou de vol du matériel loué.

Un chèque de caution de **200 €** par location à l'ordre du **Club de Ski** est demandé.

Ce chèque sera encaissé si le matériel n'a pas été restitué en totalité au Club aux dates indiquées ci-dessous.

En cas de détérioration du matériel ou perte partielle, une partie de la caution sera retenue suivant le barème fixé par le CLUB de SKI.

DATES DE RESTITUTION DU MATERIEL : Les samedis 17 et 24 mai 2025 **au local du Club de Ski Les Avenières de 9h à 12h.**

BARÈME DE DÉDOMMAGEMENT DU MATÉRIEL

	<u>MONTANT</u>
→ Ski cassé /perdu /endommagé la semelle	80.00 €
→ Fixation endommagée	60.00 €
→ Bâton cassé ou perdu	10.00€
→ Chaussure perdue / abimée	70.00 €

En cas d'accident pendant une sortie avec le Ski Club, celui-ci prendra en charge les frais de réparation ou de remplacement du matériel mis à disposition par le club.